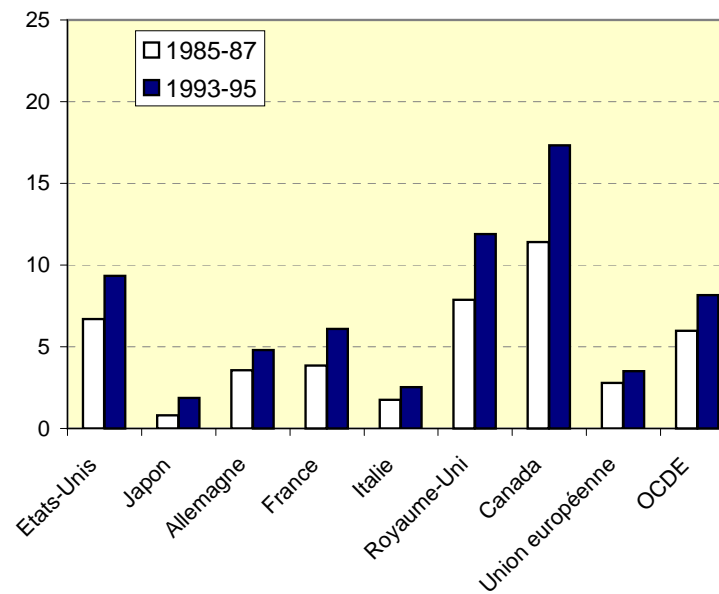
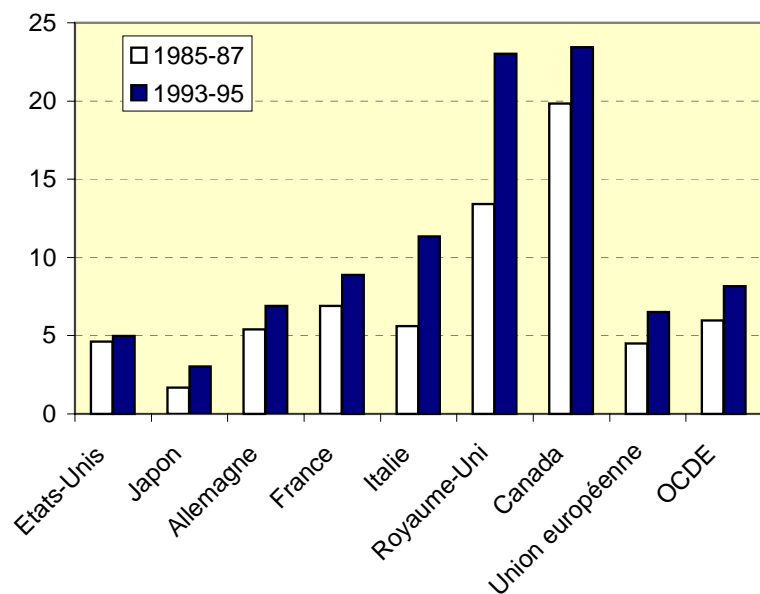


**Figure 30. Propriété transnationale de brevets, milieu des années 80 et milieu des années 90**

En pourcentage du total de demandes de brevets nationaux et étrangers présentés auprès de l'Office européen des brevets

**Propriété étrangère d'inventions nationales**

**Propriété nationale d'inventions étrangères**



1. Part des demandes de brevets détenue par des résidents à l'étranger dans le total des brevets inventés dans le pays.

2. Part des demandes de brevets inventée à l'étranger dans le total des brevets détenus par des résidents du pays.

Source: OCDE, 1999.